

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 7 mai 2026

- Ordre du Jour :
- I - Décision pour l'ouverture d'une demi-classe à l'école du Bois Marais
 - II - Demande de subventions pour travaux
 - III - Convention pour occupation d'un terrain communal
 - IV - Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)
 - V - Questions diverses

L'an deux mil vingt-six, le sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît DIAPHORUS, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux à l'exception de Monsieur Dave BOURLES ayant donné pouvoir à Madame Aurélie GRANIER, de Madame Christine CORREGE ayant donné pouvoir à Madame Sandra LECOEUR et Madame Marie MEUNIER ayant donné pouvoir à Monsieur Anthony BRARD.

Monsieur Bastien MORAGA ROJEL a été élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2026

Madame Tatiana DION indique qu'elle n'a pas été destinataire du compte-rendu du dernier conseil municipal et qu'il y a légalement 8 jours pour l'afficher. Il lui est répondu que le procès-verbal doit être approuvé avant d'être affiché.

Le Maire informe que le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 sera approuvé à la prochaine réunion de Conseil Municipal soit le 5 juin car sa rédaction n'est pas finalisée compte-tenu du délai court entre les deux conseils et du jour férié.

I – Décision pour l'ouverture d'une demi-classe à l'école du Bois Marais

Monsieur le Maire rappelle que l'Inspectrice de l'Education Nationale a annoncé par mail le 26 mars 2026 la décision d'ouverture d'une classe de primaire lors du CSA pour la rentrée 2026. Il s'agirait en fait d'une demi-classe qui pourrait accueillir 15 enfants. Cependant, actuellement l'école du Bois Marais ne dispose d'aucune salle disponible. Par conséquent, il donne la parole à Monsieur Julien CANETTI pour exposer les différentes solutions sans avoir recours à des modulaires, qui sont déjà au nombre de 2 dans la cour du primaire.

Monsieur Julien CANETTI indique que le meilleur compromis serait de faire des travaux dans la salle dite de « l'IME » qui est occupée actuellement par l'accueil de loisirs et par une enseignante qui vient en aide ponctuellement. Le but serait d'abattre des cloisons pour en faire une seule pièce d'environ 70 m². Il a demandé des devis pour ces travaux qui s'élèvent à environ 62 801 €. Cette somme est supérieure aux prévisions inscrites au budget. Cependant, la décision pour les travaux doit être prise rapidement car il ne reste que 4 mois pour une ouverture effective en septembre 2026.

Monsieur Eric PAJOT pense qu'il convient d'abord que le Conseil Municipal accepte cette

ouverture de classe avant d'engager des travaux.

Monsieur Brice LIAIGRE demande si c'est une classe entière ou bien une demi-classe.

Madame Aurélie GRANIER répond qu'à ce jour, il s'agit d'une demi-classe car les locaux ne permettent d'accueillir que 15 élèves (capacité de la salle examinée avant travaux envisagés). Le but est d'ouvrir une classe entière pour décharger les autres classes qui sont en moyenne avec un effectif à 28 excepté les Grandes Sections et CP qui ne peuvent pas être à plus de 24 maximum précise Madame Eva HUMEAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité (17 Pour et 2 Contre) l'ouverture de la classe de primaire à la rentrée 2026.

II – Demande de subventions pour travaux

1 - Travaux école

Monsieur le Maire indique qu'il convient de réaliser des travaux à l'école du Bois Marais afin de pouvoir accueillir une nouvelle classe de primaire à la rentrée 2026. Pour ce faire, l'ancienne salle de l'IME comprenant 4 pièces va être transformée en une seule pièce d'environ 70 m² qui pourra être séparée par des cloisons amovibles pour accueillir également l'accueil de loisirs.

Monsieur Julien CANETTI expose les dépenses qui sont budgétées à ce jour à 62 801 € H.T. sur la base des divers devis réalisés. Il rappelle que ces travaux ont été validés en commission travaux.

Monsieur Anthony LEGENDRE demande la date de commencement des travaux. Monsieur Julien CANETTI répond que la classe actuelle de l'IME serait fermée à partir du 1^{er} juin 2026 pour commencer les travaux.

Madame GRANIER précise que les maitresses et la directrice de l'Ecole sont parfaitement informées et conscientes qu'en cas de décision d'ouverture de la demi-classe, il y aura des travaux à réaliser et que cela fera du bruit. Madame GRANIER précise également que compte-tenu de la réalisation des travaux et du fait que la salle après réalisation des travaux fera dans les 70m², il sera possible de demander à Madame Depardieu de revenir en vue d'une autorisation d'accueillir plus de 15 enfants, ce qui permettra de décharger d'autant les autres classes.

Madame Eva HUMEAU précise, concernant le Centre de Loisirs, qu'une solution a été trouvée et que les enfants iront dans une salle de classe cet été à la place de cette salle IME. Concernant la pause méridienne, les enfants auront accès à une salle à laquelle les enfants n'ont habituellement pas accès (hall devant les bureaux des directrices, qui était actuellement occupé par le corps enseignant). Ces locaux ont été rajouté dans la déclaration des locaux pour l'accueil de loisirs.

Madame Tatiana DION demande comment est prévu le financement de ces travaux étant donné que le budget voté serait dépassé. Monsieur Julien CANETTI indique que sur le même budget il y avait les feux pédagogiques (20 000 €) qui seraient reportés et qu'au besoin, il sera possible de prendre les 2 801 € restant sur l'enveloppe de dépenses de voirie. Monsieur le Maire précise en sus que c'est hors subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ces travaux et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

2 - Installation climatisation dans dortoir de l'école maternelle

Monsieur le Maire indique qu'il a été prévu au budget l'installation d'une climatisation pour le dortoir de l'école du Bois Marais pour remédier au problème de chaleur importante dans cette pièce car située plein sud et qui empêche les enfants de se reposer correctement. Il ajoute que la mise en place d'un rideau sur la porte est interdite pour des raisons de sécurité.

Divers devis ont été demandés et c'est la société AG Clim qui a été retenue pour un montant qui s'élève à 2 893,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ces travaux et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

III – Convention pour occupation d'un terrain communal

Monsieur le Maire indique avoir rencontré un artisan qui occupe un terrain communal à côté du cimetière depuis quelques années. Il précise que cet artisan n'a jamais conclu de convention avec la Commune.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de conclure une convention pour régulariser la situation et qu'il devra dans cette convention s'engager à libérer le terrain au plus tard fin septembre 2026.

Monsieur le Maire précise que le projet de la convention a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal avant le présent Conseil. Il propose d'en donner lecture et demande si quelqu'un a des questions.

Monsieur Eric PAJOT prend la parole pour expliquer l'historique de cette situation. Il indique que sous l'ancien mandat, l'ancienne équipe avait autorisé cet artisan à entreposer des matériaux sur ce terrain municipal à côté de l'Eglise. Mais que ce terrain n'est pas en zone artisanale mais en zone d'équipement. Il indique avoir rencontré plusieurs fois cet artisan pour lui demander de quitter le terrain en juin de l'année dernière, que l'artisan n'a jamais libéré les lieux et qu'en octobre ou novembre 2025 la Mairie lui avait adressé un courrier recommandé pour lui demander de quitter les lieux (courrier qu'il a bien reçu). Monsieur Eric PAJOT trouve gênant de conclure une convention avec cet artisan qui refuse manifestement de quitter les lieux, et au surplus dans une zone où il n'a pas à être. Monsieur Eric PAJOT rappelle qu'au début, l'autorisation verbale et temporaire lui avait été donnée parce qu'il habitait la Commune et qu'il faisait quelques travaux dans le secteur, qu'il était en train de s'installer.

Monsieur Florian CHARTREL demande quel serait le risque de signer cette convention au regard de la situation actuelle, avec un document signé prévoyant qu'il doit quitter fin septembre. Monsieur Eric PAJOT indique que le risque serait qu'il ne tienne pas parole, ce qui a déjà été le cas par le passé.

Monsieur Benoît DIAPHORUS indique qu'il s'agit d'une convention d'occupation précaire de terrain de régularisation pour la période de mars au 30 septembre 2026 puisque l'artisan est en cours de négociation pour un nouveau terrain dans la commune où il réside maintenant. Ainsi, s'il n'a pas restitué le terrain en état, la commune pourra engager un recours en justice.

Monsieur Brice LIAIGRE demande qu'il n'y ait pas de clause de tacite reconduction dans cette convention.

Monsieur Bastien MORAGA ROJEL répond qu'il n'y a pas de tacite reconduction dans la convention, et que la convention est à durée ferme, et donc sans tacite reconduction.

Monsieur le Maire ajoute qu'un loyer de 100 € mensuel lui est demandé alors qu'il l'occupait gratuitement.

Messieurs Eric PAJOT et Brice LIAIGRE indiquent qu'il faudrait un loyer plus élevé, afin de s'assurer qu'il parte bien fin septembre. Il faudrait un moyen de le contraindre si jamais il ne libérait pas les lieux à la date convenue. Monsieur Bastien MORAGA ROJEL indique qu'il pourrait être rajouté dans la convention une clause pénale prévoyant une indemnité dissuasive si l'artisan ne libère pas les lieux conformément à ce qui est prévu dans la convention. €.

Monsieur Brice LIAIGRE indique que la délimitation de la zone occupée prévue en annexe de la convention n'est pas bonne car elle comprend également une partie de parking qui n'est pas comprise dans la mise à disposition. Monsieur le Maire lui répond que c'est une photo satellite extraite du cadastre. Une mise à jour de l'annexe du contrat sera faite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (18 pour et 1 Contre) accepte les termes de cette convention en y ajoutant une clause pénale de 50 000 € si l'artisan ne libère pas les lieux à l'échéance du contrat, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention dans les conditions visées ci-dessus et pour engager les démarches pour son application.

IV – Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire informe que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI) une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

La désignation des commissaires sera effectuée par le Directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposé par le Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'établir une liste de 32 noms.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose les personnes suivantes remplissant les conditions requises pour être commissaires auprès de la Commission Communale des Impôts Directs.

- Mr CANETTI Julien
- Mme ROUCHERAY Charlène
- Mr BRARD Anthony
- Mme GRANIER Aurélie
- Mr BOURLES Dave
- Mme HUMEAU Eva
- Mme PAJOT Eric
- Mme DION Tatiana

- Mme CORREGE Christine
- Mme LECOEUR Sandra
- Mr SANCHEZ José-Luis
- Mme MROCZKOWSKI Rachel
- Mr LEGENDRE Anthony
- Mr MORAGA ROJEL Bastien
- Mme JEAN Vanessa
- Mr CHARTREL Florian
- Mme AZOUZ Bernardette
- Mme SENET Michèle
- Mr COUSIN Antoine
- Mr COHELEACH Jonathan
- Mr LIAIGRE Brice
- Mme SERAFINI Chantal
- Mme DUMONTEIL Geneviève
- Mr GAUBARD Frédéric
- Mr AYMON Stéphane
- Mme GRANIER Elodie
- Mme CHASTEING Maud
- Mr BLANCHIER Pierre
- Mme LE GAILLARD Céline
- Mme SPIZZICA Mary
- Mme CHAILLAT Julie-Marie
- Mme LIAIGRE Clémence

VI – Questions diverses

Madame Tatiana DION demande des informations quant au voyage à LATHUS. Madame Aurélie GRANIER répond que la directrice de l'école a clôturé son budget. Une « trousse à projets » est en ligne qui permettra de faire baisser le montant des familles. Madame Tatiana DION demande les effectifs pour ce voyage (enfants, accompagnants). Madame Aurélie GRANIER répond que le nombre n'est pas connu et que les maîtresses ont adressé un message aux parents afin de les rassurer car plusieurs parents posent des questions qui restent à l'heure actuelle sans réponse.

Madame Tatiana DION demande si la mairie a été destinataire du compte-rendu du Conseil d'Ecole. Madame Aurélie GRANIER répond que non et que ce manquement a été signalé à la directrice de l'école comme cela avait été évoqué lors du dernier Conseil Municipal. Toutefois, un compte-rendu va être fait par la mairie en collaboration avec les parents d'élèves élus.

Monsieur Brice LIAIGRE indique que suite à la décision du retrait du permis de conduire pour avoir le téléphone au volant, le Préfet de la Charente-Maritime a demandé de renforcer les contrôles routiers. Par conséquent, la Brigade motorisée se trouvait au Breuil quand son épouse revenait de l'école avec les enfants et ils lui ont demandé de descendre de vélo pour traverser la RD 137. Monsieur Brice LIAIGRE indique que cela ne relevait pas de leur affectation du jour et qu'il est encore plus dangereux de traverser à pied qu'en vélo.

Madame Eva HUMEAU indique qu'elle a été surprise d'avoir connaissance d'un projet de séjour à la Frênaie cet été pour les enfants du centre et dont les devis auraient été transmis en septembre en mairie. Par conséquent, il n'a pas été pris en compte au budget 2026 qui vient d'être voté. De plus, elle souligne que le nombre d'enfants accueilli le soir est trop important par rapport aux encadrants (en moyenne 28 maternelles) donc il va falloir embaucher un nouvel agent si on veut être dans la légalité.

Madame Aurélie GRANIER informe qu'elle a rencontré un problème à la cantine cette semaine où 5 enfants n'ont pas eu de cordons bleus. En fait, c'est la société de restauration Convivio qui a fait une erreur de comptage. Elle précise que ce n'est en aucun cas les agents du service, contrairement à certaines rumeurs qui ont circulé. Elle indique avoir décidé de sa propre initiative de ne pas facturer ces repas dans leur totalité à ces 5 familles. Elle souligne avoir eu Convivio par la suite qui ont fait de même envers la commune à titre exceptionnel.

Madame Aurélie GRANIER précise que l'installation d'une climatisation dans le dortoir de l'école maternelle a été validée par le SDIS et que sa mise en place devient urgente car les beaux jours arrivent.

Madame Charlène ROUCHERAY informe que l'installation des membres du CCAS a eu lieu la semaine dernière.

Monsieur José-Luis SANCHEZ indique qu'il va s'occuper de l'aménagement de la bibliothèque avec Isabelle BLANCHET.

Madame Aurélie GRANIER remercie Madame Mélanie DOUSSOUS, directrice de l'accueil de loisirs qui a organisé une chorale, durant la pause méridienne, afin que la Marseillaise puisse être chantée par les enfants volontaires lors de la cérémonie du 8 mai. Les enfants sont attendus près du monument à 11 heures pour faire une dernière répétition. Monsieur Eric PAJOT demande s'il y aura un lâcher de pigeons. Il lui est répondu que Monsieur MAHAMAT sera bien présent avec ses volatiles.

Monsieur le Maire indique que les choses avancent concernant le projet de la salle multi activités. Il indique avoir eu deux retours d'architectes pour les études de faisabilité cette année. Monsieur Florian CHARTREL informe que la commission travaux a eu un exposé de ce qu'il serait possible de faire, qui tient compte du retour des audonnais pendant la campagne des municipales ainsi que des éléments permettant d'obtenir des subventions. Il indique avoir rencontré deux agences, COHEA (La Rochelle) et Sourd Durand – Bruno Sourd (Rochefort) afin qu'ils établissent chacun un devis en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité pour la salle multi-activités (dont le but est déterminer la faisabilité en fonction des contraintes du terrain, du PLU, les contraintes de la CDC, les éventuelles servitudes du site, de voir ce qu'il est possible de faire et établir une première enveloppe budgétaire). Il précise que les devis reçus sont à ce stade inférieurs au montant prévu au budget (4.500 euros HT pour COHEA et 4.620 euros HT pour Sourd-Durand). Il indique que pour l'assister là-dessus il a rencontré un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), qui conseille plutôt COHEA car l'offre est plus complète pour un budget similaire. Il précise que l'AMO va également établir un devis pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'objectif de l'AMO est de travailler le programme avec la Mairie et de lancer un concours d'architecture, d'analyser les projets en fonction des besoins et d'aider à choisir le projet approprié pour lancer une consultation d'entreprises. Il convient d'anticiper un délai de 3 mois entre le lancement de l'étude de faisabilité et le retour de l'architecte qui sera choisi. Le délai pour le programme et la construction est estimé à 3 ans pour un coût sans subvention anticipé aux alentours des 2,5 millions, et il y aura des subventions à aller chercher. Il sera possible de faire le projet en plusieurs étapes en fonction des possibilités de la Commune.

Madame Rachel MROCZKOWSKI demande la date de commencement des travaux de la bibliothèque. Monsieur le Maire répond qu'il faut finaliser le dossier d'assurance dommages-ouvrage.

Il conviendra également de statuer sur les prêts. Monsieur Bastien MORAGA ROJEL indique que l'idée serait de sécuriser les sommes correspondant aux subventions et au FCTVA (qui seront des sommes qui seront remboursées à la Commune) via des prêts courts termes (2 ans), et le reste à charge de la Commune, en prêt long terme, et ce afin de préserver la capacité de financement de la Commune. Il indique être en relation avec 4 banques pour ces prêts.

Monsieur Rachel MROCZKOWSKI demande si un emplacement pour le marché pendant les travaux a été déterminé. Monsieur le Maire indique travailler avec Monsieur Julien CANETTI sur le sujet et notamment en fonction des énergies. Monsieur Julien CANETTI indique que normalement fin mai la borne électrique sera installée, ce qui permettra notamment d'accueillir le marché de l'autre côté de la place (mais pas collé à la salle des fêtes).

Monsieur Bastien MORAGA ROJEL remercie les parents ainsi que les ATSEM et personnel de cantine qui ont répondu au questionnaire sur la restauration scolaire et du centre de loisirs car cela va permettre de rédiger et compléter le marché d'appel d'offres.

Monsieur Bastien MORAGA ROJEL indique les raisons de l'augmentation de la dotation de solidarité dont a bénéficié la Commune cette année. La commune a été classée comme « bourg-centre », ce qui lui ouvre droit à une part complémentaire de la dotation de solidarité. Ce classement repose notamment sur des critères démographiques. En raison de

Commune de SAINT-OUEN D'AUNIS

07/05/2026

l'augmentation de la démographie de la Commune par comparaison à la démographie de référence du canton après redécoupage cantonal de 2014, la dotation de solidarité dont bénéficie la commune a été majorée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 00 et donne la parole au public.

Madame Marie-Jo BLANCHIER regrette que le prochain Conseil Municipal soit programmé le 5 juin prochain car c'est la représentation théâtrale des enfants et par conséquent, des parents ne pourront pas venir. Monsieur le Maire indique que cette date est imposée par la Préfecture pour l'élection des membres du Conseil Municipal qui devront aller voter pour les élections sénatoriales.

Monsieur Bertrand CHABIRON reproche que les avions militaires volent à basse altitude au-dessus de la commune. Cela n'est pas du ressort de la commune et il s'agit d'exercice militaire.

Monsieur Bertrand CHABIRON souhaite que la buse rue des Ilôts soit changée. Monsieur Julien CANETTI lui indique qu'il lui a déjà répondu et qu'il n'y a aucun problème, l'eau passe bien. Monsieur Bertrand CHABIRON répond que cette buse est mal mise car il y a un dénivelé de plus de 50 cm. Monsieur Eric PAJOT indique qu'il n'y a plus d'inondation depuis que les travaux ont été réalisés et que c'est à Monsieur CHABIRON de nettoyer ses fossés.

Monsieur Stéphane AYMON demande en quoi consiste la commission des Impôts directs. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une réunion par an au cours de laquelle sont examinés les mises à jour des valeurs locatives foncières retenues comme bases de calcul des impôts directs locaux.

Monsieur Stéphane AYMON demande si une suite a été apportée à sa demande d'allongement des horaires de l'éclairage public. Monsieur le Maire répond que non car il n'a pas encore vu le SDEER.

Madame Bernadette AZOUZ indique un flux important rue des Pruneaux. Un devis est en cours pour nettoyer les réseaux et un audit est également en cours pour connaître l'état des réseaux.

